

**PARC AUTOMOBILE**

Parc automobile

Attribution des marchés d'acquisition 2008

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le présent marché a pour objet l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2008, ainsi :

- 8 véhicules vétustes doivent être remplacés :

- |  |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| • 1 camion tribenne avec grue              | - année d'acquisition : | 1986,                   |
| • 1 véhicule utilitaire tribenne avec grue | - année d'acquisition : | 1996,                   |
| • 1 véhicule utilitaire fourgon avec rampe | - année d'acquisition : | 1996,                   |
| • 1 véhicule utilitaire benne              | - année d'acquisition : | 1993,                   |
| • 2 véhicules conduite intérieure          | - année d'acquisition : | 1 en 1992<br>1 en 1999, |
| • 2 véhicules utilitaires légers pick-up   | - année d'acquisition : | 1996,                   |

Le présent marché se décompose en quatre lots juridiques distincts :

- le lot n°1 : « Poids Lourds : 1 camion tribenne avec grue », pour un montant estimatif de 88 628,77 € HT, soit 106 000,00 € TTC ;
- le lot n°2 : « Véhicules utilitaires : un véhicule utilitaire fourgon avec rampe, un véhicule utilitaire tribenne avec grue, un véhicule utilitaire benne », pour un montant estimatif de 108 277,60 € HT, soit 129 500,00 € TTC ;
- le lot n°3 : « 2 Véhicules conduite intérieure », pour un montant estimatif de 28 177,26 € HT, soit 33 700,00 € TTC ;
- le lot n°4 : « Véhicules utilitaires légers : 2 véhicules utilitaires pick-up », pour un montant estimatif de 35 117,06 € HT, soit 42 000,00 € TTC.

Compte tenu du montant estimatif de l'opération (260 200,69 € HT, soit 311 200,00 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques disposant des moyens de réaliser les prestations, il a été décidé de recourir à un appel d'offres ouvert de niveau européen conformément aux dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Chaque lot, traité en marché séparé, sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire et prendra effet à réception du bon de commande par le fournisseur.

Chaque lot sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

La procédure d'Appel d'Offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ↳ Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 14 avril 2008, a été publié par ces organismes respectivement le 17 et 18 avril 2008 ;
- ↳ A la date limite de remise des offres, fixée au 6 juin 2008, à 17 heures, six opérateurs économiques ont fait parvenir un pli ;
- ↳ Le 10 juin 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des lères enveloppes remises par les six opérateurs économiques.

Au cours de cette séance d'ouverture, le représentant du pouvoir adjudicateur a constaté que les opérateurs économiques Garage du Bel Air (pli n°1), Renault Trucks (pli n°2), Renault Maesa des Nations (pli n°3), DAF (pli n°4) et VIS (pli n°5) avaient fourni l'ensemble des documents exigés sur le plan de leurs candidatures et les a donc déclarées conformes d'un point de vue administratif.

En revanche, il a constaté que l'opérateur économique SPVI (pli n°6) n'a pas fourni les moyens matériels dont il dispose. Sa candidature est déclarée non conforme par le représentant du pouvoir adjudicateur car incomplète et est rejetée. Sa candidature n'est donc pas analysée par la suite.

- ↳ Le 24 juin 2008, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré conformes les candidatures des sociétés Garage du Bel Air (pli n°1), Renault Trucks (pli n°2), Renault Maesa des Nations (pli n°3) DAF (pli n°4) et VIS (pli n°5) et a rejeté la candidature de la société SPVI (pli n°6). Elle a ensuite procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes d'offres.

Lors de cette ouverture, la Commission d'Appel d'Offres a constaté que les opérateurs économiques Garage du Bel Air (pli n°1), Renault Trucks (pli n°2), Renault Maesa des Nations (pli n°3) DAF (pli n°4) et VIS (pli n°5) avaient fourni l'ensemble des pièces demandées.

Cependant, la Commission d'Appel d'Offres a constaté que l'opérateur économique DAF, pour le lot n°2, n'avait fourni le descriptif que de deux véhicules sur les trois demandés, et son bordereau de prix était incomplet. Son offre est incomplète et est donc rejetée. Son offre n'a donc pas été analysée par la suite.

↳ Le 9 septembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué :

- le lot n°1 « Poids Lourds : 1 camion tribenne avec grue » à l'opérateur économique Renault Trucks, pour un montant de 106 000 € TTC ;
- le lot n°2 « véhicules utilitaires : 1 véhicule utilitaire fourgon avec rampe, 1 véhicule utilitaire tribenne avec grue, 1 véhicule utilitaire benne » à l'opérateur économique Renault Trucks, pour un montant de 129 003,28 € TTC ;
- le lot n°3 « 2 véhicules conduite intérieure » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations, pour un montant de 30 368,49 € TTC ;
- le lot n°4 « Véhicules utilitaires légers : 2 véhicules utilitaires pick-up » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations, pour un montant de 48 527,18 € TTC.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les quatre marchés relatifs à l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2008.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 21.

## **PARC AUTOMOBILE**

Parc automobile

Attribution des marchés d'acquisition 2008

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment à ses articles 10, 33 et 57 à 59,

considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2008,

considérant qu'au vu du montant estimatif global de l'opération (260 200,69 € HT, soit 311 200,00 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques disposant des moyens de réaliser les prestations, la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 9 septembre 2008, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- le lot n°1 « Poids Lourds : un camion tribenne avec grue » à l'opérateur économique Renault Trucks pour un montant de 106 000 € TTC ;
- le lot n°2 « Véhicules utilitaires : un véhicule utilitaire fourgon avec rampe, un véhicule utilitaire tribenne avec grue, un véhicule utilitaire benne » à l'opérateur économique Renault Trucks pour un montant de 129 003,28 € TTC ;
- le lot n°3 « 2 Véhicules conduite intérieure » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations pour un montant de 30 368,49 € TTC ;
- le lot n°4 « Véhicules utilitaires légers : 2 véhicules utilitaires pick-up » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations pour un montant de 48 527,18 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures courantes et de services,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 9 septembre 2008,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
à l'unanimité

**ARTICLE 1** : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2008, comme suit :

- le lot n°1 « Poids Lourds » à l'opérateur économique Renault Trucks pour un montant de 106 000 € TTC ;
- le lot n°2 « Véhicules utilitaires » à l'opérateur économique Renault Trucks pour un montant de 129 003,28 TTC ;
- le lot n°3 « 2 Véhicules conduite intérieure » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations pour un montant de 30 368,49 € TTC ;
- le lot n°4 « Véhicules utilitaires légers » à l'opérateur économique Renault Maesa des Nations pour un montant de 48 527,18 € TTC.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 21.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 26 SEPTEMBRE 2008